

# Le mérite de la première décade de Dhou El Hidjdja

Par l'Eminent Sheikh:

Mouhemmad Ibn Sêlih El °Outheymîn

-Qu'Allâh lui fasse Miséricorde-

Traduit par:

Abou Mouhammad Ez-Zwêwî

Révisé par:

Abou Selma Hassan

Essalêm °Eleykoum wa rahmetou Allâhi wa berakêtouhou ;

Louanges à Allah seigneur de l'univers et -Prières et Salut- sur le Maître des Messagers;

Ceci dit ;

Certes, Allâh par Ses faveurs et Sa grâce, a offert à Ses pieux serviteurs des saisons où ils multiplient leurs actes de piété, et la première décade du mois de Dhou El Hidjdja en est une.

### Les mérites de ces jours:

Un nombre de textes du Livre (El-Qur'ên) et de la Sounna informent de ses mérites, dont notamment:

1- Allâh a dit : « **Par l'Aube! Et par les dix nuits!** ». [El Fedjr (L'aube), v. 1-2]. Ibn Kathir –Que Dieu lui fasse miséricorde- en commentant ce verset a dit : « Elles correspondent à (les dix nuits) la première décade de Dhou El Hidjdja, conformément aux paroles d'Ibn °Abbês, d'Ibn Ez-Zoubeyr, de Moudjahid et autre... ».

2- D'après Ibn °Ebbês -Qu'Allâh les Agrée-, le Messenger d'Allâh -Prières et Salut sur lui- dit : « **Nulle œuvre en quelconques jours n'est meilleure qu'en cette décade. Pas même le Djihâd (combattre dans le sentier d'Allâh)? (Lui demandèrent ses compagnons).** Il dit : « **Pas même le Djihâd, sauf un homme qui serait sorti avec son âme et ses biens sans qu'il en revienne jamais** ». [Rapporté par El Boukhêri].

3- Allâh -Très-Haut Soit-Il- dit : « **Et pour invoquer le Nom d'Allâh aux jours fixés** ». [El Hedjdj (Le Pèlerinage), v. 28]. Ibn °Abbês et Ibn Kathîr disent que ces jours fixés correspondent aux : « Dix premiers jours de Dhou El Hidjadja ».

4- D'après Ibn °Omar -Qu'Allâh les Agrée-, le Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur Lui- dit : « **Il n'existe point de jours aussi glorieux auprès d'Allah -Exalté Soit-Il, où les œuvres sont meilleurs auprès de Lui, que ces dix premiers jours. Proclamez-y incessamment l'Unicité d'Allâh, Sa Grandeur et Ses Louanges** ». [Rapporté par Et-Teberânî dans El-Mou'jem El Kebîr].

5- Se'îd Ibn Djoubeyr -Qu'Allâh lui fasse miséricorde-, une fois ces jours sont venues, il y persévérerait dans l'accomplissement des actes de piété d'une façon à ce que personne n'est à même d'en faire autan. [Rapporté par Ed-Dêrimî].

6- Ibn Hedjer a expliqué dans son livre «Feth El Bêri» : « Ce qui explique le privilège octroyé à la première décade de Dhou El Hidjdja, semble-t-il, est le fait que les principaux fondements de la

charia s'y réunissent, en l'occurrence : la prière, le jeûne, l'aumône et le pèlerinage qui ne se regroupent jamais en dehors de ces jours ».

## Les œuvres recommandées pendant ces jours :

### 1- La prière:

Il est recommandé de se présenter tôt aux prières obligatoires et de multiplier des prières surérogatoires vu qu'elles sont du nombre des meilleurs actes de dévotion. Thewbên -Qu'Allâh l'agrée- a rapporté : « j'ai entendu le Messager d'Allâh –Prières et Salut sur Lui- dire : « **Multiplie la prosternation (pour Allâh), car il n'y a pas une seule prosternation que tu puisses faire à Allâh sans que qu'Il ne t'élève par elle d'un degré, et ne t'enlève par elle, un péché** ». [Rapporté par Muslim]. En l'occurrence, ceci est valable durant toutes les périodes de l'année.

### 2- Le jeûne:

Il est recommandé de le pratiquer pendant cette période, car c'est un acte de piété. D'après Houneyda Ibn Khalid, d'après sa femme, d'après certaines épouses du Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur Lui- : « **Le prophète -Prières et Salut d'Allâh sur Lui- jeûnait le neuvième jour de Dhou El Hidjdja, le jour de °Echourê' et trois jours tous les mois** ». [Rapporté par Ahmed, Abou Dêwoud, En-Nessêi et d'autres...]. Et l'Imam El-Newewi précise qu'il est fortement recommandé de jeûner pendant cette première décade,

### 3- Proclamer la Grandeur d'Allâh, Son Unicité et Ses Louanges :

Ces actions sont recommandées durant cette période suite aux particularités citées ci-dessus, dans le Hadith d'Ibn °Omar : «... **Alors multipliez-y la proclamation de la grandeur d'Allah, Ses Louanges et son Unicité** ». De même, l'Imam El Boukhâri -Qui'Allâh lui fasse Miséricorde- a dit : « Ibn °Omar et Abou Houreyra -Qu'Allâh les agrées- se rendaient au marché les jours de cette décade ; et ils y proclamaient la grandeur d'Allâh (en clamant : Allâhou Akber), les gens, (motivés par leurs proclamations) en faisaient autant ». Il dit aussi : « De même °Omar, clamait la grandeur d'Allâh sous sa tente à Mina. Les gens présents dans la mosquée, l'écoutait et y proclamaient. Puis cet élan gagne tout les marchés, de telle sorte à ce que Mina tremblait du fait des proclamations ».

Ainsi, en ces jours-là, Ibn Omar proclamait à Mina la grandeur d'Allâh après les prières, sur son lit, sous sa tante, dans ses réunions, dans ses allées-venues, pendant tous ces jours. Donc et

à la lumière de cela, il est recommandé aux musulmans d'en faire autant, mais à haute voix conformément aux œuvres de °Oumar, son fils et Abou Houreyra –Qu'Allah les agréé-.

En outre, nous sommes tenus de faire renaître cette Sounna omise de nos jours, et qui est presque tristement négligée, même par les gens pieux et bienfaisants, contrairement à ce qu'étaient nos pieux prédécesseurs.

### Les formules de la proclamation de la grandeur d'Allah (Tekbîr):

Plusieurs formules sont venues et rapportées par les compagnons (du prophète) et leurs successeurs, entre autres :

- Allâhou Akber, Allahou Akber, Allâhou Akber;

- Allâhou Akber, Allâhou Akber, Lê Illâh Illa Allâh, wa Allâhou Akber, Allâhou Akber, wa Lillâh l'Hemd;

- Allâhou Akber, Allâhou Akber, Allâhou Akber, Lê Illâh Illa Allâh, wa Allâhou Akber, Allâhou Akber, wa Lillâh El Hemd ;

#### 4- Le jeûne le jour d' °Arafat:

Le jeûne se confirme le jour de °Erafa tel qu'il est certifié par le Prophète -Prières et Salut d'Allah sur Lui-: « J'aspire à ce qu'Allah me pardonne les péchés de l'année précédente et ceux de l'année suivante ». [Rapporté par Mouslim].

Toutefois, il n'est pas recommandé au pèlerin se trouvant à °Erafa de jeûner, étant donné que le Prophète -Prières et Salut d'Allah sur Lui- y était sans qu'il fasse le jeûne.

#### 5- Le mérite du jour de l'immolation :

Beaucoup de musulmans ne tiennent pas compte de l'importance de ce jour, de son mérite et de sa valeur grandiose. Pourtant, certains savants le considèrent absolument comme étant le meilleur jour de l'année, dépassant même [en termes de mérite] le jour de °Arafat. En effet, Ibn El Qayyim -Qu'Allah lui fasse miséricorde- énonce: « Le meilleur jour auprès d'Allah, est le jour de l'Immolation (Yewm En-Nehr), qui est le jour du grand Pèlerinage ». De même, Aboû Dêwoûd rapporte dans son livre (Es-Soune) que le Prophète d'Allah -Prière et Salut sur Lui- dit : « Le jour le plus grandiose auprès d'Allah, est bien le jour de l'Immolation puis le jour du séjour à Mina (El Qar) ». Et ce dernier, correspond au 11ème jour de Dhou El Hidjdja, le jour où les pèlerins s'installent à

Mina. Et il est dit aussi que le jour de °Arafa est plus méritoire, car son jeûne a comme rétribution, absolution des péchés de deux années. En plus qu'il est le jour où Allâh affranchisse autant de Ses serviteurs de l'Enfer. Egalement, en ce jour, Allâh -Exalté soit-il- se rapproche de Ses serviteurs ; puis Il fait l'éloge à Ses Anges des pèlerins rassemblés à °Arafa. Cependant, le plus authentique des deux avis est le premier étant donné que le Hadith cité ci-dessus portant sur ce sujet, est incontestable.

De toute façon, qu'il soit bien meilleur ou que c'est le jour de °Arafa qui en est ainsi, il incombe à tout musulman, pèlerin ou résident soit-il, de connaître son mérite et d'en profiter.

### Comment profiter des périodes cultuelles? :

1- Il incombe à tout musulman d'accueillir les occasions cultuelle en général, par un repentir véritable et sincère. Il lui incombe en outre, d'éviter les péchés et les transgressions. Car, ces derniers empêchent l'individu de recevoir les faveurs de Son Seigneur et empêchent son cœur de connaître son Maître.

2- Egalement, il faut accueillir les occasions cultuelles en général, par la volonté la plus sincère et la plus ferme de s'investir dans l'agrément d'Allâh -Exalté Soit-Il-. Ainsi, Allâh est sincère envers celui qui en est de même envers Lui : « **Ceux qui luttent pour notre cause, Nous les guiderons sur nos chemins** ». [Al °Enkabout (L'araignée), v. 69].

**Source** : Opuscule « Le mérite de la première décade de Dhou El-Hidjdja », écrit par le Cheikh Ibn °Outheymîn, diffusé par Dâr Al Weṭān.